

Image not found or type unknown



PARTAGE DES BIENS ACHETES EN COMMUN

Par **Visiteur23174**, le **14/03/2011** à **08:50**

Lors de la procédure, comment se fait le partage des biens mobiliers achetés pendant le mariage ? A l'amiable ?

Me conseillez-vous de prendre les factures originales dès maintenant, ou juste des copies suffiront, en cas de litige ?